

Or messieurs les commissaires des divers districts croient que le moyen le plus efficace et le plus économique de satisfaire à la loi sur ce point serait de confier ce recensement à messieurs les curés qui accompliraient ce travail par eux-mêmes ou par messieurs les vicaires.

Et ils nous donnent instruction de demander à Votre Grandeur s'il lui plairait de prier messieurs les curés des diverses paroisses de la cité de Montréal de vouloir bien se charger du dit recensement. Des formules spéciales seraient alors fournies au besoin.

Il est entendu que la commission donnera une rémunération pour ce travail.

Confiants que cette suggestion sera bien accueillie, et vous priant d'agréer nos hommages respectueux, nous demeurons, de Votre Grandeur, les tout dévoués,

A.-C. MILLER,

J.-M. MANNING,

J.-DAVID PILON,

J.-P. LABARRE,

Montréal, le 30 août 1919.

directeurs-secrétaires.

LETTRE DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Montréal, le 30 août 1919.

Messieurs les directeurs-secrétaires

des commissions scolaires de district à Montréal.

Messieurs,

Comme vous, je crois que les curés de la ville peuvent, par eux-mêmes ou par leurs vicaires, faire le recensement scolaire le plus exact, requis par la loi, en profitant de leur visite annuelle des familles de leur paroisse.

Je vous autorise bien volontiers à les voir et à leur demander de vouloir bien se charger de ce travail.